

Le 13 mars 2017

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TROIS-PISTOLES**

À une séance régulière du Conseil municipal de la Ville de Trois-Pistoles tenue le 13 mars 2017 à 19 h 30 en la salle du conseil située à l'hôtel de ville et à laquelle sont présents :

Mme Marie LeBlanc, conseillère  
Mme Micheline Lepage, conseillère  
M. Frédéric Lagacé, conseiller  
M. Réjean Rioux, conseiller  
M. Maurice Vaney, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Pierre Rioux, maire.

Absence : Mme Jacinthe Veilleux, conseillère

Sont également présents Mme Pascale Rioux, directrice générale et greffière adjointe, M. Daniel Thériault, trésorier, et M. Benoit Rheault, greffier.

Trois citoyens assistent à l'assemblée.

# 13 350

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Il est proposé par Réjean Rioux,  
Et résolu unanimement,**

**Que :** le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve l'ordre du jour tel que déposé.

**ADOPTÉE**

# 13 351

**2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 FÉVRIER 2017**

**Il est proposé par Micheline Lepage,  
Et résolu unanimement,**

**Que :** le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2017 (en apportant des corrections au tableau faisant partie de la résolution no 13 335).

**ADOPTÉE**

# 13 352

**3. ADOPTION DES DÉBOURSÉS DE FÉVRIER 2017**

**Il est proposé par Frédéric Lagacé,  
Et résolu unanimement,**

**Que :** le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve et autorise le paiement des déboursés du mois de février 2017 au montant total de 282 221,13 \$.

**ADOPTÉE**

# 13 353

**4. RÉFECTION D'UNE PARTIE DES RUES NOTRE-DAME EST ET  
JEAN-RIOUX : RECOMMANDATION DE PAIEMENT #6 ET  
ACCEPTATION PROVISOIRE DES TRAVAUX**

**ATTENDU** le contrat attribué par le conseil de la Ville de Trois-Pistoles le 14 mars 2016, par la résolution no 13 164 à «Construction L.F.G. inc.»;

**ATTENDU** la recommandation formulée par les consultants de la Ville, de la firme WSP, en date du 22 février 2017 concernant, d'une part, la recommandation de paiement #6 (au montant de 288 770,32 \$ incluant les taxes) et, d'autre part, l'acceptation provisoire des travaux;

**ATTENDU** les conditions recommandées par la firme d'ingénieurs en lien avec, d'une part, l'acceptation provisoire des travaux et, d'autre part, la libération des sommes prévues à la recommandation de paiement #6;

**ATTENDU** la lettre transmise par les procureurs de la Ville aux procureurs de Construction L.F.G. inc. en date du 22 février 2017, exposant les conditions relativement à la réception provisoire des travaux et à la libération des sommes dans ce dossier;

**Pour ces motifs,**

**Il est proposé par Marie LeBlanc,**

**Et résolu unanimement,**

**Que :** le Conseil municipal de Trois-Pistoles est disposé à accepter la réception provisoire des travaux en date du 16 novembre 2016, conditionnellement à la remise des documents contractuels requis et qui sont résumés à la section 4 de la lettre transmise par les procureurs de la Ville aux procureurs de Construction L.F.G. inc. en date du 22 février 2017;

**Que :** la somme mentionnée au décompte #6 ne soit versée que sur remise des documents mentionnés à la section 4 de ladite lettre;

**Qu'une** copie de la présente résolution soit transmise à Construction L.F.G. inc. pour qu'elle en soit informée.

**ADOPTÉE**

# 13 354

**5. EMBAUCHE D'UN POMPIER VOLONTAIRE ET NOMINATION D'UN CAPITAINE À TEMPS PARTIEL POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**Il est proposé par Réjean Rioux,**

**Et résolu unanimement,**

**Que :** le Conseil municipal de Trois-Pistoles :

- autorise l'embauche de M. Raphaël Bastille à titre de pompier volontaire;
- nomme M. Jean-Pierre Babineau à titre de capitaine à temps partiel du Service de sécurité incendie (SSI) de la Ville;
- cette embauche et cette nomination sont soumises à une période de probation d'une durée de 6 mois se terminant le 14 septembre 2017.

**ADOPTÉE**

# 13 355

**6. PROJET AU CAMPING MUNICIPAL DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE DE CANADA 150 (PIC150)**

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Canada a lancé le Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC150) et a confié sa mise en œuvre à Développement économique Canada pour les régions du Québec;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal de Trois-Pistoles a mandaté Mme Pascale Rioux, directrice générale, pour présenter une demande d'aide financière pour et au nom de la Ville de Trois-Pistoles dans le cadre du PIC150, soit pour le projet d'infrastructures au Camping par la résolution no 13 233 du 11 juillet 2016;

**ATTENDU QUE** le Conseil s'est engagé à déboursier la somme nécessaire à la réalisation du projet à même les fonds disponibles de la Ville par la résolution no 13 300 du 14 novembre 2016;

**ATTENDU QUE** l'Agence a confirmé le 21 décembre 2016 un soutien financier de 120 000 \$ à la Ville de Trois-Pistoles pour un coût de projet admissible de 240 000 \$ pour des travaux de rénovation de la piscine extérieure et acquisition et installation de modules de jeux d'eau au Camping municipal;

**Pour ces motifs,**

**Il est proposé par Maurice Vaney,**

**Et résolu unanimement par ce Conseil,**

**Que :** La Ville de Trois-Pistoles autorise Mme Pascale Rioux, directrice générale, à signer, pour et au nom de la Ville, les documents de cette contribution et à procéder aux engagements nécessaires à la réalisation du projet, actuellement en cours, qui doit débuter au plus tard le 1<sup>er</sup> mai

prochain et se terminer le 30 septembre 2017 ;

**Que** : La Ville précise que les sommes nécessaires au paiement du coût des travaux proviendront d'une affectation de son surplus accumulé, soit en ce qui a trait à la part de la Ville. Le solde des sommes proviendra d'une subvention du gouvernement du Canada et d'une contribution de l'Association de chasse et pêche des Basques de Trois-Pistoles inc.

**ADOPTÉE**

# 13 356

**7. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 818 CONCERNANT LA LOCATION DE LA MACHINERIE ET DES ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX**

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné le 13 février 2017 ;

**ATTENDU QU'**une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit document et renoncent à sa lecture et ce, conformément à l'article 356 de la loi sur les cités et villes (chapitre C-19) ;

**ATTENDU QUE** le greffier a mentionné l'objet du règlement, sa portée et son coût ;

**Pour ces motifs,**

**Il est proposé par Micheline Lepage,**

**Et résolu unanimement,**

**Que** : Le Conseil municipal de Trois-Pistoles adopte le «Règlement no 818 concernant la location de la machinerie et des équipements municipaux». Ce règlement abroge et remplace le «Règlement no 744 concernant la location de la machinerie et des équipements municipaux» (incluant la modification de ce dernier par le règlement no 804).

**ADOPTÉE**

# 13 357

**8. ENTENTE POUR L'ENTRETIEN D'AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS**

**Il est proposé par Marie LeBlanc,**

**Et résolu unanimement,**

**Que** : Le Conseil municipal de Trois-Pistoles mandate Mme Pascale Rioux, directrice générale, pour signer au nom de la Ville une entente avec Mme Joanne Hélie, travailleuse autonome, relativement à l'entretien, en 2017, d'aménagements paysagers de la ville de Trois-Pistoles. L'entente est d'un montant forfaitaire de 22 000 \$.

**ADOPTÉE**

# 13 358

**9. TOURS D'ALIGNEMENT DU QUAI DE TROIS-PISTOLES - AIDE À LA NAVIGATION**

**ATTENDU** la proposition faite par Pêches et Océans Canada;

**ATTENDU** les dispositions légales facilitant l'acquisition d'une propriété fédérale par une municipalité comme Trois-Pistoles;

**Pour ces motifs,**

**Il est proposé par Maurice Vaney,**

**Et résolu à l'unanimité,**

**Que** : Le Conseil municipal de Trois-Pistoles confirme son intérêt à ce que les deux tours d'alignement (aide à la navigation) situées au quai de Trois-Pistoles (quai appartenant à la Régie intermunicipale des infrastructures portuaires de Trois-Pistoles et Les Escoumins) et au quai éperon (petit quai adjacent à la marina et appartenant à la Ville de Trois-Pistoles) soient cédées à la Ville de Trois-Pistoles;

**Que** : Cette résolution abroge la résolution no 13 345.

**ADOPTÉE**

# 13 359

**10. PROCESSUS DE VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES**

**ATTENDU QUE**, par sa résolution no 13 335 du 13 février 2017, la Ville de Trois-Pistoles a demandé à la MRC des Basques de vendre, par enchère publique, deux immeubles concernés pour défaut de paiement de taxes, conformément aux articles 1023 et suivants du Code municipal du Québec (chapitre C-27.1), soit les deux immeubles suivants :

Matricule : 0332-56-4847.00 0000  
Lot : 5 226 571, cadastre du Québec

Matricule : 0332-92-2195.00 0000  
Lot : 5 226 807, cadastre du Québec

**ATTENDU QUE** le 10 mars 2017 le greffier, M. Benoit Rheault, a remis à la MRC des Basques et à la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs une liste officielle comprenant des informations sur ces deux immeubles et ce, conformément à la résolution no 13 335;

**Pour ces motifs,**

**Il est proposé par Réjean Rioux,**

**Et résolu à l'unanimité,**

**Que :** Le Conseil municipal de Trois-Pistoles entérine et approuve ladite liste officielle comprenant deux immeubles qui devront être vendus pour non-paiement de taxes et les frais le 8 juin 2017 à 10h au 400-2 rue Jean-Rioux à Trois-Pistoles, à moins que les arrérages et les frais ne soient payés au préalable à la MRC.

**ADOPTÉE**

# 13 360

**11. SERVITUDE DE CONDUITE D'AQUEDUC PRÈS DE L'ENTREPRISE J.M. TURCOTTE LTÉE**

**Il est proposé par Micheline Lepage,**

**Et résolu unanimement par ce Conseil,**

**Que :** La Ville de Trois-Pistoles autorise M. Jean-Pierre Rioux, maire, et Mme Pascale Rioux, directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville un acte comprenant une servitude réelle officialisant le passage d'une conduite d'aqueduc existante de la ville sur une partie d'un chemin montré à l'originnaire près de l'entreprise J.M. Turcotte ltée sise au 34, route 132 Ouest à Notre-Dame-des-Neiges; cette partie de chemin devant être cédée par la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges à l'entreprise J.M. Turcotte ltée. Les autres parties à l'acte seront ladite municipalité et ladite entreprise. Il est précisé qu'en cas d'absence du maire, le maire suppléant, M. Maurice Vaney, agisse comme signataire.

**ADOPTÉE**

# 13 361

**12. AUTORISATIONS ET DONS DIVERS**

**Il est proposé par Frédéric Lagacé,**

**Et résolu unanimement,**

**Que :** le Conseil municipal de Trois-Pistoles :

- fasse un don de 4 696,50 \$ à l'Association hockey mineur des Basques inc. pour la tenue de la 32<sup>e</sup> édition du Tournoi Pistolo les 16, 17, 18, 19, 23, 24, 25 et 26 février 2017;
- soutienne le Centre d'accueil et de formation en langues (CAFEL) de Trois-Pistoles en lui versant une subvention de 12 000 \$ pour l'année 2017 ;
- fasse l'achat de billets, auprès de la Corporation du patrimoine et du tourisme religieux des Trois-Pistoles, pour un spectacle prévu le 20 mai 2017 à l'église de Trois-Pistoles, et ce, pour un montant de 1 000 \$, lesquels billets seront distribués gratuitement à des étudiants ;
- autorise la tenue d'un événement cycliste organisé par quatre commissions scolaires de la région (du Fleuve-et-des-Lacs, de Kamouraska-Rivière-du-Loup, des Phares et des Monts-et-Marées) dans une portion des rues de la ville les 21 et 22 mai 2017, selon un tracé et un horaire que les organisateurs devront soumettre préalablement à la Sûreté du Québec.

**ADOPTÉE**

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les questions ont porté sur :

- le règlement no 818; et
- la visibilité des automobilistes à l'intersection de certaines rues en hiver.

# 13 362

**14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**Il est proposé par Réjean Rioux**

**Et résolu à l'unanimité,**

**Que : La séance soit levée. Il est 19 h 50.**

**ADOPTÉE**

**Jean-Pierre Rioux  
Maire**

**Benoit Rheault  
Greffier**